



# L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 58 ETE 2015

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



## SOMMAIRE

Le mot du Maire	p1
Mairie	p1
Naissances	p2
Nouveaux habitants	p2
Concours des maisons fleuries 13 et 14 juillet 2015	p2
Attention à l'arnaque téléphonique	p2
Remerciements à la compagnie des sapeurs- pompiers	p3
Prévention des risques d'incendie au barbecue	p3
Cérémonie du 08 mai 1945	p3
Nos écoles	p4-5
Avis aux sportifs des Grandes Chapelles	p5
La bibliothèque	p6
Les NAP	p6
Le SDEA	p7
La CCSFB	p8
Préfecture de l'Aube	p9
Décisions du conseil municipal	p10
Communiquez !	p10

## MAIRIE

Tel : 03.25.37.52.59.  
Fax : 03.25.37.99.91.  
Mail : [lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr](mailto:lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr)

**Ouverture au public :**  
De 9h à 12h du mardi au samedi

**Fermeture de la Mairie :**  
**Du Jeudi 06 au Mercredi 26 Août 2015**

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Impact des lois portant réforme des collectivités territoriales, suite ! Au niveau départemental cette réforme induit des changements significatifs pour le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) et sa régie. Ces changements doivent s'accompagner d'une réforme statutaire profonde à même de répondre à ces nouveaux enjeux.

L'actuel SDDEA adhérerait à un nouveau syndicat mixte créé avec le Département de l'Aube et serait ensuite dissous de plein droit dans la mesure où il aura transféré l'intégralité de ses compétences au nouveau syndicat, conformément à l'article L.5711-4 du CGCT. Au sein de ce syndicat mixte ouvert, la proximité serait privilégiée. Le SDDEA resterait un syndicat à la carte avec la possibilité pour les collectivités adhérentes de transférer une ou plusieurs de leurs compétences. Les 5 compétences à la carte seront : alimentation en eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, cours d'eau, démoustication.

Les travaux rue du Bout de Chausson, allée des Thuyas et rue de la Poste sont terminés. Il a été ajoutée la pose d'un caniveau derrière l'église avec modification de la pente depuis les murs de l'église. Ainsi en cas de fortes précipitations, l'eau ne devrait plus entrer dans l'église par les bouches de ventilation basses.

En ce qui concerne les travaux Petite rue, rue du Rion et rue des Deux Justices entre l'intersection de la Petite rue et la rue du Bout de Chausson, les appels d'offres pour les travaux de voirie vont bientôt paraître dans les journaux locaux. Suite aux pluies diluviennes du 26 avril et les conséquences engendrées, le bassin du Bout de Chausson sera agrandi.

Suite aux problèmes de circulation récurrents rue Neuve, une étude est en cours pour mettre en place une règle de stationnement. Les panneaux à l'entrée du village devraient être enfin changés en septembre. La DDTE a des problèmes de personnel et en ce moment, c'est le fauchage des routes qui est prioritaire.

Suite à la fracturation de la porte de droite du nouveau local des pompiers le 11 novembre 2014 et à la fracturation de la porte de gauche en mai 2015, la partie bitumée devant le local sera clôturée pour diminuer le risque de telles récurrences.

Une étude est en cours avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la rénovation par tranche des toitures de l'église.

Les 4 périodes de 0H45 des Nouvelles Activités Périscolaires de la classe maternelle de Chapelle Vallon vont évoluer en 2 périodes de 1H30.

Je vous souhaite de bonnes vacances !

D. Gamichon



## NAISSANCES

- > Clara GODARD, le 28 avril 2015 (*2bis allée des Thuyas*)
- > Lya LALAGÛE, le 28 avril 2015 (*4 rue du Foyer*)
- > Louis-Philippe EMILIEN, le 06 juin 2015 (*10 rue de Rilly*)

Nous adressons nos félicitations aux parents, ainsi que nos vœux de bonheur et de prospérité aux enfants.



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme depuis plusieurs années déjà, la commission fleurissement de la commune parcourra les rues du village durant l'été pour repérer les maisons agréablement fleuries.

Les récompenses seront remises à l'occasion de la cérémonie des vœux, en début d'année prochaine.

Alors, bon courage à vous tous et à vos arrosoirs !

## NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans le village à :

- > Mme PICARD Tania (*2 petite rue*),
- > M. et Mme BOURGEOIS Richard et Sylvie (*15 petite rue*),
- > LALLEMAND-NIANG Guy et Sophie (*21 rue des deux justices*).



## 13 ET 14 JUILLET 2015

Les festivités du 14 juillet se sont déroulées au sein de notre village en toute convivialité. Elles ont débuté la veille au soir par le traditionnel défilé aux lampions auquel petits et grands ont participé allègrement. Et comme la météo était favorable, un feu d'artifice a été tiré en toute sécurité à partir du stade. Nous pouvons nous en réjouir car ceci n'était pas arrivé depuis des années ! Merci aux membres du comité des fêtes pour cette initiative.



## ATTENTION À L'ARNAQUE TÉLÉPHONIQUE

Nous vous transmettons ci-après un communiqué de la gendarmerie :

« Il apparaît que ces derniers jours, plusieurs personnes ont reçu des appels téléphoniques dont il est avéré qu'il s'agit de tentatives d'escroquerie—j'ai également reçu ce type d'appel. En effet, une personne communique la victime potentielle, indique qu'elle est destinataire d'un colis dont son entreprise n'a pu la livrer en raison de l'illisibilité de l'adresse. Il est sollicité de rappeler le livreur au numéro communiqué qui commence par un "08 99" (appel surtaxé). Un numéro de référence hasardeux est donné pour rendre la situation plausible. Si les victimes appellent, elles n'auront aucun interlocuteur, mais seront facturées pour les





## REMERCIEMENTS À LA COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Suite à l'intervention des sapeurs-pompiers des Grandes Chapelles auprès de Monsieur Bouillé, lui-même et sa famille souhaitent exprimer leur gratitude à la Compagnie par un mot de remerciements dans le Petit Journal :



*« Je tenais à remercier les pompiers de la commune, et tout particulièrement Alexandre et Anthony, qui sont arrivés avec le défibrillateur suite à l'appel d'urgence du 12 décembre 2014, et aussi un gros merci à Madame Martine Boisseau, infirmière de Rilly-Sainte-Syre. Alors, Merci à tous les trois, vous m'avez sauvé la vie et encore Bravo à mon tout nouveau cœur !*

*Merci à toutes les personnes qui ont pris de mes nouvelles.*

*M. et Mme Bouillé, ainsi que leurs filles. »*

## PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE AU BARBECUE

Avec l'arrivée de l'été et des belles journées ensoleillées, nous nous empressons de cuisiner au barbecue, afin d'apprécier de bonnes grillades en toute convivialité !

Toutefois, des précautions sont à prendre pour éviter les incendies et profiter de ces moments agréables en toute sécurité :

- Installez votre barbecue à l'extérieur,
- Sur un sol stable,
- Loin de toute végétation,
- Et à l'abri du vent.
- N'utilisez JAMAIS d'alcool ou d'essence pour raviver les braises.
- Tenez les enfants éloignés du barbecue quand il est allumé et les braises encore chaudes.



## CÉRÉMONIE DU 08 MAI 1945

C'est en effectif réduit que le village à célébrer la victoire du 08 mai 1945.



## NOS ECOLES



**Nous remercions toutes les personnes qui ont acheté des billets de tombola.**

Des ballons lâchés lors de la fête de l'école ont déjà été retrouvés en Suisse à 2600 m d'altitude et à Sienna en Italie !

**Le jeudi 28 mai**, les CM1/CM2 se sont rendus à Méry/Seine en vélo.





## NOS ECOLES (SUITE)

Le mardi 23 juin, les élèves de la TPS au CP ont passé la journée au parc de l'Auxois.



## AVIS AUX SPORTIFS DES GRANDES CHAPELLES



Dans les prochains numéros de l'Echo Chapelat, nous aimerions diversifier les sujets en donnant la parole aux sportifs du village.

Si vous le souhaitez, vous pouvez, en quelques lignes, nous présenter votre sport, l'organisation des compétitions, vos impressions et nous faire part de votre palmarès, le tout accompagné de quelques photos.

Le prochain numéro paraîtra à l'automne.  
Merci de transmettre dès à présent vos documents à la Mairie.

Merci d'avance pour votre contribution à la rédaction de votre journal local.

*A bientôt de vous lire !*



## LA BIBLIOTHÈQUE

L'année scolaire se termine ... la fréquentation de la bibliothèque également.

Toute l'année, les trois classes du village ont été assidues : tous les jeudis, de 13H30 à 15H, les enfants ont pu emprunter, échanger, demander des ouvrages spécialisés. C'est très réconfortant de voir que la jeunesse est toujours friande de littérature. Il est vrai que les livres, mis à disposition, sont nombreux, variés et de qualité.

L'équipe d'animation souhaite à tous ses lecteurs de belles et bonnes vacances - en compagnie de livres, bien entendu !



## LES NAP



Une année scolaire vient de s'écouler avec l'application des nouveaux rythmes scolaires et la mise en place des nouvelles activités périscolaires, ou NAP, tous les jours à partir de 15h. Deux animatrices, ainsi qu'une personne bénévole et l'employé communal, ont encadré les enfants et leur ont proposé des activités variées, telles des jeux de société, des petits bricolages, de l'aide aux devoirs, du théâtre en anglais, du jardinage ...



A la rentrée prochaine, nous renouvelons cette organisation en y associant la classe maternelle de Chapelle-Vallon et en intégrant l'équipe d'animation qui intervient sur ce site.

Afin de toujours pouvoir accueillir les enfants dans de meilleures conditions, nous sollicitons les bonnes volontés pour des interventions bénévoles, afin de compléter l'équipe en place.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Monsieur le Maire.





## LE SDEA S'ENGAGE DANS LE DEPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES



Partant du constat que 30% des émissions de gaz à effet de serre sont le fait des transports, la loi Grenelle 2 a prévu notamment le **développement à grande échelle du véhicule électrique en France**. L'objectif fixé -réitéré lors du débat national sur la transition énergétique- est de **2 millions de ces véhicules à l'horizon 2020**.

### Une nouvelle compétence transférable au SDEA

Afin de favoriser le développement des véhicules électriques ou hybrides, il est essentiel que les utilisateurs puissent disposer de bornes de recharge en accès public, en complément des dispositifs installés à leur domicile ou sur les lieux de travail.

A cet effet, la loi Grenelle 2 prévoit une **nouvelle compétence** au profit des communes, leur permettant de **créer et d'entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques**.

Cette compétence peut être transférée à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, le SDEA dans l'Aube.

### L'intervention du SDEA avec le soutien de l'ADEME

le SDEA s'engage dans la mise en œuvre d'un **plan départemental de déploiement de bornes de recharge** de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.



Il pourra ainsi bénéficier du soutien financier du programme gouvernemental des investissements d'avenir.

Ce dispositif d'aide est géré par l'ADEME.

### Les types de recharge

Il existe 3 types de recharge :



- recharge **normale** : nécessite environ **8 heures** pour recharger la totalité de la batterie d'un véhicule,
- recharge **accélérée** : permet de récupérer **20 km d'autonomie** en 10 mn de recharge (recharge complète en **un peu plus d'une heure**),
- recharge **rapide** : recharge complète en **30 minutes**.



**16.000 bornes sont prévues sur le territoire national à l'horizon 2016, environ 100 bornes pourraient être installées dans le département de l'Aube**







**RAPPEL :** Le mois dernier, vous avez reçu un courrier explicatif sur le ramassage des ordures ménagères. Nous vous rappelons qu'**un seul container sera ramassé par foyer**, celui fourni par la commune et **sur lequel vous devez apposer l'autocollant « CCSFB »**. Les foyers composés de 1 à 3 personnes disposent d'un container de 120L et à partir de 4 personnes, sa contenance est de 240L.

# COLLECTE

## DES PNEUS USAGERS

Déjantés et issus des véhicules particuliers, 2 roues et motos



Déposez vos pneus usagers à la  
**déchèterie intercommunale de Fontaine les Grès**  
(située rue des Papillons)

**Du 1er septembre au 31 octobre 2015**

**(Hors pneus professionnels, poids lourds, engins agricoles)**

Horaires d'ouverture disponibles sur le site [www.comcomsfb.fr](http://www.comcomsfb.fr)

Renseignements : 03.25.70.26.06.





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

30/06/2015

ATTENTION

### **Fermeture exceptionnelle des services d'accueil du public de la préfecture de l'Aube : tous les après-midi, à compter du mercredi 15 juillet au vendredi 28 août 2015 inclus.**

Afin de permettre l'instruction des dossiers des particuliers et des professionnels, durant les congés d'été, période de forte affluence, certains services d'accueil du public seront fermés tous les après-midi, à compter du mercredi 15 juillet et jusqu'au vendredi 28 août.

Sont concernés:

- le bureau de la circulation automobile ( cartes grises et permis de conduire) ;
- le bureau des étrangers et des naturalisations ;
- le bureau de la réglementation et des élections ;
- et le pôle d'accueil général.

Dans ce cadre, la préfecture recommande aux usagers, dans toute la mesure du possible, de limiter leurs déplacements :

- aux démarches qui nécessitent absolument la présence physique de l'utilisateur ;
- et aux personnes qui ont préalablement pris rendez-vous sur la matinée.

En alternative, le public est invité à :

- consulter Internet, notamment le site « service [public.fr](http://public.fr) » et le site Internet de la Préfecture de l'Aube ([www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)), qui mettent en ligne des formulaires téléchargeables de demandes de titre et de nombreuses informations utiles sur différentes procédures.
- envoyer ses dossiers par courrier à l'adresse postale suivante : Préfecture de l'Aube 2 rue Pierre Labonde CS 20732 10025 Troyes Cedex
- téléphoner au 39.39 et/ou aux permanences téléphoniques organisées par les services sur des créneaux horaires dédiés.

CONTACT PRESSE :  
PREFECTURE  
Lillane LUCE  
TEL 03.25.42,37,16  
[lillane.luce@aubepref.gouv.fr](mailto:lillane.luce@aubepref.gouv.fr)

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 07 avril 2015*

En exercice : **11** Présents : **8** Votants : **10**

### **1—Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 de la commune**

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1<sup>er</sup> adjoint  
Donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2014

#### Section de Fonctionnement

Recette 2014 :	565 274.94 €
Dépenses 2014 :	215 540.39 €
Résultats 2014 :	349 734.55 €
Résultats reportés 2013 :	1 570 497.66 €
Restes à réaliser + 1068	947 458.16 €
Intégration solde SIVU	20 037.97 €
Résultats de clôture 2014 :	992 812.02 €

#### Section d'Investissement

Recette 2014 :	1 012 972.48 €
Dépenses 2014 :	830 257.90 €
Résultats 2014 :	182 714.58 €
Résultats reportés 2013 :	- 92 678.16 €
Résultats de clôture 2014 :	90 036.42 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2014 :

Fonctionnement :	992 812.02 €
Investissement :	90 036.42 €

**Résultat de clôture pour l'exercice 2014 : 1 082 848.44 €**

Compte tenu de l'excédent d'investissement de 90 036.42 € et des restes à réaliser de 304 617.00 €, le Conseil Municipal décide d'affecter en réserve (compte 1068) la somme de 214 580.58 €

### **2—Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du CCAS**

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1<sup>er</sup> adjoint  
Donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2014

#### Section de Fonctionnement

Recette 2014 :	2 500.00 €
Dépenses 2014 :	1 747.60 €
Résultats 2014 :	752.40 €
Résultats reportés 2013 :	1 132.64 €
Résultats de clôture 2014 :	1 885.04 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2014 :

Fonctionnement : 1 885.04 €

### **2—Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du service des eaux**

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1<sup>er</sup> adjoint  
Donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2014

#### Section de Fonctionnement

Recette 2014 :	40 866.83 €
Dépenses 2014 :	43 934.27 €
Résultats 2014 :	- 3 067.44 €
Résultats reportés 2013 :	31 774.32 €
Virement à la section d'investissement	0
Résultats de clôture 2014 :	28 706.88 €

#### Section d'Investissement

Recette 2014 :	14 140.29 €
Dépenses 2014 :	132 277.55 €
Résultats 2014 :	- 118 137.26 €
Résultats reportés 2013 :	152 169.03 €
Résultats de clôture 2014 :	34 031.77 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2014:

Fonctionnement :	28 706.88 €
Investissement :	34 031.77 €

**Résultat de clôture 2014 : 62 738.65 €**

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 10 avril 2015*

En exercice : **11** Présents : **8** Votants : **10**

### **1—Frais de secrétariat**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité que le Services des Eaux versera à la Commune une somme de 500,00 € correspondant aux frais de secrétariat.

### **2—Tarifs garderie cantine**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la reprise de la cantine et garderie par la commune au 01 avril 2015, il faut mettre en place les tarifs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'appliquer les mêmes tarifs appliqués par l'association précédemment, c'est-à-dire deux tarifs suivant le revenu imposable des parents.

### **3—Vote des quatre taxes locales**

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2015 des quatre taxes directes locales et après avoir pris connaissance des taux des EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de laisser les taux à l'identique de l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation	23,78 %
Taxe foncière (bâti)	17,29 %
Taxe foncière (non bâti)	20,43 %
CFE	18,74 %



#### **COMMUNIQUEZ !**

Le prochain numéro de l'Echo Chapelat paraîtra cet automne.

N'hésitez pas à transmettre vos articles et photos pour **fin septembre 2015** à la Mairie.

Merci d'avance pour votre contribution à la rédaction de votre journal local !